

265, rue du Curé-Larue

Demande de dérogations mineures présentée à la séance ordinaire du mardi 6 octobre 2026, à 18 h

**Salle du conseil
Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, porte n° 2
Victoriaville**

Lors de cette séance, le conseil municipal prendra une décision sur cette demande de dérogations mineures.

Vous pouvez faire vos commentaires sur cette demande en vous présentant à la séance ou en les envoyant avant le mardi 6 octobre 2026, midi, en cliquant sur le lien suivant :
<http://vic.to/conseil/seances/question/ajout>

VICTORIAVILLE, le 18 septembre 2026

La greffière,

ROSANE ROY

C'est quoi le projet?

La demande de dérogations mineures vise à permettre la construction d'un abri d'auto :

- a) dans la cour avant située sur le côté de la maison (article 5.2.1);
- b) à 3,5 mètres d'une ligne avant du terrain (article 5.2.4);
- c) avec une entrée pour les véhicules située à 3,5 mètres d'une intersection (article 8.6.2).

Ces éléments ne respectent pas le Règlement de zonage numéro 1261-2019.